Les panneaux d'interdictions:

Les panneaux d'interdictions sans panonceaux de distance sont de position. Ils prennent effet immédiatement.

Ils interdisent aux usagers de la route de faire une action.

Ces panneaux interdisent l'accès:







vélos.

Cyclomoteurs.

motocyclettes



Voiture et motocyclettes.



Voitures, cyclomoteurs et motocyclette.



Aux transport en commun.



Aux piétons.



Aux véhicules de transport de matières dangereuses.



Aux véhicules de transport de matières inflammables et/ou explosives.



Aux véhicules de transport de matières pouvant polluer les eaux.



A tout les véhicules de transport de marchandise.

(Camions, camionnettes, fourgonnettes...)



Aux véhicules de plus de 2.5 mètres de large.



Aux véhicules de plus de 3.5 mètres de haut.



Aux véhicules de plus de 10 mètres de long.



Aux véheiules tractant une **caravane** ou une **remorque** dont le poid total en charge ne dépasse pas 3.5 T



Aux véhicules agricoles.



Aux véhicules à traction animale.



Aux véhciules de plus de 2.5 T sur un seul essieu.



Aux véhicules de plus de 5.5T

Autres interdictions:



Sens interdit dans les **deux sens** de circulation. Je ne dois pas m'engager sur cette route sauf si je suis à pied...



Sens interdit dans ce sens de circulation. je ne dois pas m'engager sur cette route.



Interdiction de réduire la **distance de sécurité** à moins de 70 mètres. **Attention**: Je dois laisser des distances importantes même à l'arrêt.



Interdiction d'utiliser l'avertisseur sonore.



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection.



Interdiction de tourner à **droite** à la prochaine intersection.



Interdiction de faire demi tour à la prochaine intersection.



Interdiction pour tout les véhicules d'effectuer un dépassement.

Attention: Je peux dépasser un deux roues.

(Un side car n'est pas considéré comme un deux roues...)



Interdiction pour tout les véhicules de plus de 3.5 T d'effectuer un dépassement.

Attention: Le dépassement des deux roues est autorisé.

(Un side car n'est pas considéré comme un deux roues...)



Je ne suis **pas prioritaire** sur les véhicules venant en sens inverse.

Attention: L'arrêt n'est pas obligatoire, je passe si personne n'arrive en face.

Panneaux de limitation de vitesse.

je dois être à la vitesse indiquée à hauteur du panneau.

Anticipez et regardez dans votre rétroviseur intérieur avant de ralentir...



Ces panneaux interdisent le stationnement et/ou l'arrêt:



Interdiction de se **stationner** jusqu'à la prochaine intersection.



Interdition de s'arrêter et stationner jusqu'à la prochaine intersection.



Interdition de se stationner du 1 au 15 du mois du côté où est implanté le panneau.



Interdiction de se **stationner du 16 au 31 du mois** du côté où est implanté le panneau.

Je dois m'apprêter à m'arrêter si je rencontre ces panneaux.







